

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL
de la séance du 26 mai 2020
sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 19 mai 2020 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Fixation du nombre d'Adjoints
5. Election des Adjoints
6. Lecture de la charte de l'Elu local

1) Installation du Conseil Municipal

En tant que Maire sortant, M. Jean-Louis SIEGRIST a installé dans leurs fonctions les conseillers et conseillères municipales nouvellement élus :

Monsieur	KLOTZ	Mathieu
Madame	ADOLPH	Christelle
Monsieur	ANSTETT	Fabien
Madame	SCHWOERER	Isabelle
Monsieur	BERGER	Michaël
Madame	LEONHART	Marie-Laure
Monsieur	RIMBAULT	Jean-Paul
Madame	MEYER	Emilie
Monsieur	HAEGELI	Raphaël
Madame	LOUIS	Laetitia
Monsieur	HAUERT	Christophe
Madame	MOIOLI	Nathalie

Monsieur	RIEG	Jean-Pierre
Madame	SONNTAG	Agathe
Monsieur	SCHMITT	José
Madame	SCHENCK	Nicole
Monsieur	GERBER	Christophe
Madame	HARTWEG	Morgane
Monsieur	GERARD	Jean-Christophe

2) Désignation du Secrétaire de séance

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Morgane HARTWEG est désignée en qualité de secrétaire de séance.

3) Election du Maire

En vertu de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que doyen du conseil municipal, M. Jean-Paul RIMBAULT préside l'élection du Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs, Mme Marie-Laure LEONHART et M. Jean-Pierre RIEG.

M. Jean-Paul RIMBAULT invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à procéder au vote en passant par l'isoloir.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de votants :	19
b. Nombre de bulletins nuls ou blancs :	0
c. Nombre de suffrages exprimés (a - b) :	19
d. Majorité absolue :	10

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. Mathieu KLOTZ	19

M. Mathieu KLOTZ ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, est déclaré Maire et installé.

M. Jean-Paul RIMBAULT cède la présidence de la séance à M. Jean-Louis SIEGRIST.

4) Fixation du nombre d'Adjoints

Sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints à 3.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
fixe à 3 le nombre d'Adjoints au Maire.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5) Election des Adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal.

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de votants :	19
b. Nombre de bulletins nuls ou blancs :	0
c. Nombre de suffrages exprimés (a - b) :	19
d. Majorité absolue :	10

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Liste menée par Fabien ANSTETT	19
Liste	

La liste menée par M. Fabien ANSTETT, composée de lui-même, Mme Christelle ADOPLH et M. Michaël BERGER a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Ils ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Fait à SUNDHOUSE, le 26 mai 2020

La Secrétaire,
Morgane HARTWEG


Le Maire,
Mathieu KLOTZ



SIGNATURES

Compte rendu du 26 mai 2020

KLOTZ Mathieu



SCHWOERER Isabelle

ADOLPH Christelle

BERGER Michaël

ANSTETT Fabien

LEONHART Marie-Laure

RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie

HAEGELI Raphaël

LOUIS Laetitia

HAUERT Christophe

MOÏOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe

SCHMITT José

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe

HARTWEG Morgane

GERARD Jean-Christophe